

Convocation à l'AG dématérialisée du 9 avril 2021

Paris, le 29 mars 2021

Chers confrères,

Au vu du contexte sanitaire et de la situation épidémique en Ile-de-France, le Bureau a décidé de tenir la prochaine Assemblée générale du Conseil national des barreaux **le vendredi 9 avril prochain de 10h à 13h puis de 14h à 17h par voie dématérialisée**.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée générale et communications du président
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 mars 2021 (vote de l'assemblée)
3. Articles 99/100 et consultants juridiques étrangers (vote de l'assemblée) – Rapporteur : **Arnaud Gris**
4. Présentation du projet « Préparation Présidentielles 2022 » – Rapporteur : **Sophie Ferry**
5. Examen du projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire :
  - Dispositions pénales et pénitentiaires (vote de l'assemblée) – Rapporteurs : **Laurence Roques et Mathieu Boissavy**
  - Dispositions relatives aux frais irrépétibles (vote de l'assemblée) – Rapporteurs : **Bernard Fau et Philippe Touzet**
6. Rapport sur l'état d'avancement du projet Portalis de la Chancellerie (vote de l'assemblée) – Rapporteur : **Philippe Baron**
7. Examen du rapport Lavenir « Mesures de simplification ciblées sur les professions libérales réglementées » et consultation de la DGE – Contributions de la profession - Rapporteurs : **Marie-Aimée Peyron et Philippe Touzet**
8. Rapport d'information sur la transposition du règlement Bruxelles II Ter – Rapporteur : **Charlotte Robbes**
9. Présentation des chiffres clés du mois de l'Observatoire – Rapporteur : **Roy Spitz**
10. Questions diverses

Les modalités et codes de connexion à la plateforme (visio et votes) mise en place vous seront communiquées ultérieurement.

Vous serez notamment invités à vous connecter dès 9h30 pour un début de séance à 10h00.

Veuillez croire, Chers confrères, à l'assurance de mes sentiments bien fraternellement dévoués et les meilleurs.



Jérôme GAVAUDAN  
Président